L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : No 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
JEUDI, 25 JUILLET 1889.

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Dès le 14 mai 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare rue des Champs-Elysées comme suit:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville:

TOUS LES JOURS (le dimanche et le mercredi exceptés) à l'arrivée du train de 4 heures P. M.

DE RETOUR.

Il laissera MADISONVILLE à 5.30 A. M.

EXCURSIONS:

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Mooling's landing:

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 9h. A. M.

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Prix du trajet d'un côté à l'autre $1 00.

Prix [aller et retour] pour toutes les localités, aux jours d'excursion, $1 00.

Fret reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Elysian Fields.

W. G. COYLE & CIE, Agent.
14 avril— No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumière électrique), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton street, tous les samedis.

LA NORMANDIE, Collier, samedi, 27 juillet
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi, 3 août
LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi, 10 août

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine..............$100 et $120 et au-dessus, selon les accommodations.

Deuxième classe..............$60

Entrepont, $26, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

Pour fret et passage, s'adresser à

J. B. BODART,
Agent principal à la Nlle-Orléans,
61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi, 31 juillet, à 5 P. M.

Cette ligne se compose des steamers suivants:

KNICKERBOCKER. HUDSON.
LOUISIANA. NEW ORLEANS.

Le steamer

HUDSON, Capt. Freeman.

partira de son quai au pied de la rue Toulouse

ASSURANCE PAR CETTE LIGNE 1/2 P. 0/0

Passage—Cabine..............$40
Entrepont..............20

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour Liverpool, Brême et le Hâvre.

Pour fret ou passage s'adresser à

ALFRED MOULTON & CO.,
Rue Carondelet No 41
6mai—1 an

CHLORO-NAPTHOLEUM prévient la décomposition ou putréfaction, et embaumera un corps.
7juil—3m

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE.

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Arrivées.	Départs.
No1 Fast mail 9:00a.m.	No2 Fast mail 4:00p.m.
No3 Express. 5:43p.m.	No 4 Express. 8:05a.m.
No5 Baton Rouge accomm'tion, 10:10a.m.	No 6 Baton Rouge accomm'tion, 4:10 p.m.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullmann entre la Nouvelle Orléans, Memphis et autre endroits jusqu'à Vicksburg. Les passagers peuvent rester dans les chars-dortoirs de Vicksburg jusqu'au matin.

Les trains Nos 3 et 4 vont entre la Nouvelle-Orléans et Vicksburg. Les trains Nos 5 et 6 vont entre la Nouvelle-Orléans et Baton Rouge.

Des correspondances de trains se font à Harrison pour Natchez et autres endroits sur le N. J. & C.; à Vicksburg avec le V. S. & P. et V & M. RR.; à Memphis, avec les lignes divergentes sur Little Rock, Hot Springs, Kansas City, St-Louis, Chicago, Louisville, les villes de l'Est et tous les endroits du Nord.

Bureau pour les billets: 61 rue St-Charles.

P. R. ROGERS, Agt.-ass.-gen. p. pass. — R. F. REYNOLDS, Commercial Agent.
R. W. HOW, Agent-gén. p. pass. Memphis, Tenn. — A. M. COOKE, Ass. G. M. Nlle-Orléans, Lne.
4 nov—

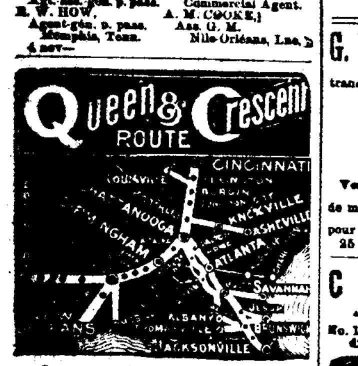

Queen and Crescent Route,

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps, 27 heures.

La route la plus rapide, la ligne la plus courte, vià Chattanooga, pour aller aux Carolines et en Virginie, Richmond, Washington, Baltimore.

La ligne courte, vià Cincinnati, pour aller à Chicago, Cleveland, Buffalo, les Chutes du Niagara, et le Canada, New York, Boston, les Monts Adirondacks et White, et tous les points dans le Nord et dans l'Est.

Bureau des tickets à la N. O., 34 st-Charles et au dépôt, coin Press et Levée.

R. H. Garratt, Div. Pass. agent, Nlle Orléans, Lne. — D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.
24 mars—

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Atlantic System via Morgan's La. & Tex. R. R. Ps. Co.

Départ de la N-Orléans	Arrivée à la N-Orléans
Pacific Express, daily..........7:15 am	Atlantic Express, daily..........8:10 pm
San Antonio Express, daily..7:20 pm	New Orleans, Express, daily..8:05 am

Chars-dortoirs entre New-Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nlle-Orléans, Galveston et Dallas par le San Antonio and New Orleans Express.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans les chars-dortoirs à retenir tous les jours au bureau coin Magazine et Natchez.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. C. WATSON, Gen. Pass. Agt.
17 mai—1an

Avis.

A. SIMON, le Cosmopolite, coin Dumaine et Bourbon.—Abonnement à toutes les publications, distribution à domicile. 29mars—

ASSURANCES.

Compagnie d'Assurances de la Nlle-Orléans.

CONFORMEMENT au règlement de la charte de la Compagnie d'Assurances de la Nouvelle-Orléans, publie l'état de situation suivant de ses affaires, au 31 décembre 1888:

[illegible]

Primes d'incendie....	$167,161 51	
Primes maritimes....	[illegible]	
Primes de rivières....	[illegible]	$172,923 67
Primes acquises de 1887..........		[illegible]
Total des primes..........		$271,220 72
Intérêt, loyers et escomptes......		$16,440 31
		$347,661 03
A déduire— Primes non terminées....	$89,000 72	
Primes nommées....	$26,274 31	
Autres primes remboursées....	7,022 72	
Réassurances....	3,535 36	$98,754 89
Revenu net....		$158,927 06
A déduire: Risques de feu de 1888....	$162,161 34	
Risques maritimes de 1888....	1,276 42	
Risques de rivières de 1888....	516 73	
Pertes payées pour 1888....	$164,295 49	
Commissions....	16,115 27	
Taxes et licences de l'Etat et de la ville....	3,190 73	
Frais de cour et honoraires d'avocats....	966 67	
Board of Underwriters, Babcock et Corps de Sauvetage....	4,063 05	
Dépenses générales, salaires, intérêt et escompte....	26,292 33	
Profits et pertes....	3,534 17	$155,926 17
		$1,245 14
A quoi doit être ajouté: Pertes appartenant à l'année 1887 et payées pendant l'année 1888, savoir:		
Pertes de feu de 1877 payées en 1888....	$44,048 68	
Pertes maritimes de 1887 payées en 1888....	6,075 02	
Pertes de rivières de 1887 payées en 1888....	21,475 30	$72,396 95
		$73,745 00

La compagnie possède l'actif suivant, au cours du marché, 31 décembre 1888:

Argent dans les banques....	$27,343 71
Primes en cours de collection....	20 953 22
Bons de la ville de la Nlle-Orléans, bons à primes consolidés à pour cent de l'Etat de la Louisiane, $125,254 20; St. Bernard Steam Fire Company, $100 00; Battalion Washington Artillery, $500 00....	126,454 20
Metairie Cemetery Association and New Orleans Cotton Exchange....	22,300 00
Billets hypothécaires, 1ère hypothèque sur propriétés foncières valant le double du montant....	35,312 11
Prêts sur demande garantie par titres valables....	35,562 67
Billets à recevoir pour primes....	4,444 56
Propriétés foncières et meubles de bureau....	70,844 55
Warrants de l'Etat....	1,292 70
Débiteurs divers....	624 83
	$356,134 67
Intérêt échu en 1888 sur billets hypothécaires et prêts....	2,176 26
	$358,310 93

PASSIF.

Créanciers divers, dividendes non réclamés....	$1,106 75	
Pertes ajustées, payables en 1889....	13,696 32	
Pertes non ajustées, payables en 1889..	2,238 75	$17,042 22

Surplus net en vue des porteurs de police.... $341,268 60

L'état ci-dessus est une copie exacte et vraie des livres de la Compagnie.

(Signé) J. TUYES, Président.
JOS. A. HINCKS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 17e jour de janvier, 1889.

(Signé) JAS. FAHEY, Notaire.
[Sceau.]

DIRECTEURS.

W. G. Vincent, E. J. Bobet, C. T. Dugazon, D. Fatjo, H. Gally, J. W. Hincks, — E. Lorenzini, P. Poeta, G. Pitot, Ad. Schreiber, C. E. Schmidt, J. Tuyes.
22janv—1m

CHLORO-NAPTHOLEUM devrait être employé dans les lieux d'aisance, bas-fonds, chambres de malades et appartements en général.
7juil—3m

DENTISTES.

G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.,

transférera ses bureaux du No 110 rue Canal au

No 167 de la même rue,

PRÈS DAUPHINE,

A partir du 1er octobre 1889.

Venez examiner mes modèles, venez informer de mes prix et venez faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs.
25 août—

C E. KELLS & M. VIET.

CHIRURGIENS-DENTISTES

No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.

Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.

Pose de dents artificielles.

CONSULAT DE FRANCE

A

LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 11 h. du matin à 4 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er juillet 1889.
Liste de publication.

Altophe Alexandre — Jacquet Jacques
André Joseph Casimir — Laborrière Armand
Bencas Benoit (époux) — Legendre Louis Théodore
Bensebeq Louis Hyacinthe — Loyes Rose Louis
Brohon Charles — Manigaut Louis
Brun Jean — Martin Prosper
Brunet Victor — Marchal Jean Louis
Corries Jean François — Mangue Antoinette ou Antonia
Coudero Pierre — Oberl (femme) née Alexandrine Dauzerville
Desveaux Emile — Rochelle Isidore (ou Bosin)
Fayes Charles — Rouge Pierre
Fonché Claire — Seligman Joseph François
François Albert — Virgenie Michel (époux)
Garlepied Edouard
Guerre Alexandre
Henry Flavien
Henry Pierre

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à demander une expédition des actes de l'état civil en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier préalablement, par M. le secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er juillet 1889.
Le Consul,
PAUL DEJARDIN.

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Sixième Etat Annuel

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 Décembre 1888:

PRIMES REÇUES.

Sur les risques d'incendie....		$386,829 87
Sur les risques de rivière....		14,097 02
Sur les risques de mer....		14,231 02
		$417,156 00
A ajouter: Primes non acquises de 1887....		35,897 75
Total des primes....		$451,054 00
A ajouter: Intérêts et profits et pertes....		34,089 51
Revenu total....		$485,144 14
A déduire: Pertes payées—Sur risques d'incendie....	$183,782 03	
Sur risques de rivière....	2,308 21	
Sur risques maritimes....	5,717 77	
Total pertes payées....	$190,769 21	
Pertes ajustées....	45,198 01	
Commissions....	33,744 31	
Taxes....	34,662 73	
Licences....	6,936 12	
Frais généraux, salaires, Board of Underwriters, ... loyer, impressions, etc....	27,944 63	
Total des déboursés....		$340,670 28
Surplus....		$144,473 86
Distribué comme suit: Réserve pour risques non expirés....		$162,433 94
Réserve pour pertes ajustées et non ajustées....		37,500 00
Divers comptes de décembre 1888 non payés....		1,680 27
Profits et pertes....		42,840 66
		$144,473 86

ACTIF.

A la valeur du marché.	
Argent en banques....	$66,123 96
Argent en bureau....	14 38
$30,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent....	31,625 00
$119,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, ...	132,000 00
$66,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans....	131,200 00
$24,000 bons de la Louisiane 4 pour cent....	20,550 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux)....	24,850 00
Une action du N. O. Produce Exchange....	75 00
Une action du N. O. Sugar Exchange....	175 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co....	50 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co....	585 00
Dépôt à l'Association du N. O. Fire Underwriters....	$150 00
Primes en cours de perception....	56,760 14
Meubles, ... coffre-fort, etc....	2,000 00
	$496,095 99

PASSIF.

Capital-actions....	$250,000 00
Fonds de réserve....	2,714 00
Dividendes non réclamés....	2,300 00
Réservé pour risques non expirés....	162,433 94
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées....	37,500 00
Divers comptes non payés de décembre 1888....	1,680 27
Balance (non compris le dividende de juillet 1888)....	38,530 32
	$496,095 99

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, ce 15 janvier 1889.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

(Signé) JOHN T. MOORE, Jr., J. H. MENGE, F. G. ERNST, THOS. J. WOODWARD, MORRIS SCHWABACHER.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT sur le fonds-capital et de porter la somme de $15,266 14 au crédit du Fonds de Réserve.

SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Nlle-Orléans, 15 janvier, 1889.

DIRECTEURS.

H. Gally, John T. Moore, Jr., D. Fatjo, M. Schwabacher, R. Milliken, Adolph Meyer, Joseph David, D. A. S. Vaught, T. J. Woodward, William Mohle, Louis Bush, — S. H. Harrison, F. G. Ernst, J. H. Menge, Léon Joubert, Geo. H. Dunbar, J. Bernheim, E. Heitman, E. E. Converse, J. J. Gragard, Frank Roder, Frank Barber, Ernest Miltenberger.
17 janv—1m

ETAT DE SITUATION DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCES "HOME" DE LA NOUVELLE-ORLEANS

Pour l'année prenant fin le 31 décembre 1888

ENCAISSEMENTS.		
Primes sur les risques d'incendie....	$242,629 43	
Primes sur les risques de rivière....	33,191 74	
Primes sur les risques de mers....	4,136 01	
Primes non expirées de 1887....	61,697 31	—$341,660 49
Moins, primes non expirées de 1888....		51,125 35
		$290,535 14
A AJOUTER.		
Escompte et intérêt $21,744 25		
Loyers....	985	—$22,729 25
		$313,264 39
DÉBOURSÉS.		
Pertes par l'incendie....	$112,030 36	
Pertes sur les rivières....	1,612 64	
Pertes sur les mers....	6,415 77	
Commissions et réassurances....	75,154 34	
Taxes et dépenses....	31,331 69	
Réserve pour pertes non ajustées....	20,000	
Dividendes payés en juillet 1888....	11,000	—$247,510 39
Profits nets....		$ 65,754 10

La Compagnie possède l'actif suivant: 1888.

$107,000 Bons consolidés Crescent Ex....	$107,040 00
Argent en banque....	140,145
Billets à recevoir (Prêts et Collatéraux)....	53,550 00
Propriétés foncières (Bâtisse occupée par la Compagnie) (en 1887 $40,000)....	36,000 00
10 Actions de la Banque Hibernia Mutuelle....	1,200 00
Primes en voie de perception....	[illegible]
Total....	$459,369 50

Nous, soussignés, Jurons solennellement que ce qui précède est un exposé correct tiré d'après les livres de la dite Compagnie.

THOS. SEXTON, Président.
JNO. G. RYER, Secrétaire.

Jos. Bayle, rapporteur, et Wm. T. Hardie et E. Borland, membres du comité de finances de la Compagnie d'Assurances du Home, déclarent solennellement, ainsi que l'exigent la loi, qu'ils ont examiné que l'exposé ci-dessus ... sous tous les rapports.

JOS. BAYLE, Rapporteur.
WM. T. HARDIE.
E. BORLAND.

Fait et signé sous serment pardevant moi, en mon étude, 166 rue de la Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 11me jour de janvier 1889.

15janv—1and JAMES FAHEY, Notaire.

ASSURANCES.

Dix-neuvième Etat Annuel

L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année finissant le 31 décembre 1888

Primes reçues:		
Sur risques de feu....		$230,145 03
Sur risques de marine....		[illegible]
Sur risques de rivière....		1,584 72
		$254,503 00
A ajouter, primes non acquises de 1887....		65,000 00
Primes totales....		$319,397 00
A ajouter, intérêts et profits et pertes....		12,800 94
Revenu....		$332,194 89
A déduire, pertes payées: Sur risques de feu....	$96,246 69	
Sur risques de marine....	1,136 07	
Sur risques de rivière....	767 81	
Total des pertes payées....	$98,150 12	
Remise de primes et commissions....	4,471 44	
Commissions....	[illegible]	
Taxes et Licences....	[illegible]	
... Bureau de surveillance, corps de sauvetage, loyers, publications, etc....	21,367 50	
Déboursés....		$186,188 66
Surplus....		$146,005 23
Primes non acquises de 1888....	$ 60,716 00	
Pertes ajustées et non ajustées....	[illegible]	$69,716 00
Bénéfice net....		$76,289 23

ACTIF.

Argent en caisse....	$ 66,278 00
Dépôt au trésor de l'Etat de la Louisiane....	15,000 00
Argent entre les mains d'agents....	11,722 00
... bons des Etats-Unis à 4 0/0....	12,700 00
... Bons Consolidés de la Nlle-Orléans....	135,557 00
... Bons à Primes de la Nlle-Orléans....	39,440 00
Primes en voie de recouvrement....	[illegible]
Prêts sur hypothèques....	27,254 34
Billets à recevoir et billets à recouvrer pour primes....	4,430 01
Actions et autres valeurs....	12,144 56
Meubles et installations de bureau....	2,500 00
Total....	$376,197 44

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. — PIERRE LANAUX, Président.

Assermenté et signé devant moi, ce 12 janvier 1889.

GEORGE O. ANDRY, Notaire.

A une assemblée du Conseil de direction qui a eu lieu ce jour, il a été unanimement résolu d'affecter les profits ... à l'actif, pour ajouter encore à la solidité de la Compagnie.

GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 12 janvier 1889.

MECHANICS AND TRADERS' Insurance Company,

No. 14 rue Carondelet.

Dix-Neuvième état de situation annuel.

Conformément à l'article 12 de sa charte, la Compagnie publie l'état de situation suivant de ses affaires pendant l'année finissant le 31 décembre 1888:

Primes d'incendie....	$211,462 42	
Primes de rivières....	[illegible]	
Primes maritimes....	[illegible]	
Primes non acquises, 31 décembre, 1887....	92,797 07	$324,369 74
A déduire— Primes non acquises, 31 décembre, 1888....	[illegible]	
Primes remboursées....	[illegible]	
Réassurances....	[illegible]	
Commissions....	[illegible]	150,216 27
Primes nettes acquises....		$174,153 47
A ajouter, intérêt....		[illegible]
Total des recettes....		$216,376 08
Moins— Pertes par le feu, payées....	$79,392 02	
Pertes de rivières, payées....	3,143	
Pertes maritimes, payées....	[illegible]	
Pertes non ajustées et non échues....	30,361 49	
Dépenses de bureau et d'agences, Board of Underwriters, taxes et licences....	41,977 07	154,987 85
Profits nets....		$62,388 23
A ajouter, gains de profits et pertes....		2,562 23
		$65,310 76

ACTIF.

Bons de la ville de la Nlle-Orléans....	$178,130 00
Consolidés de l'Etat de la Louisiane....	[illegible]
Actions de banques et autres....	[illegible]
Billets à recevoir....	[illegible]
Argent comptant....	[illegible]
Propriétés foncières....	[illegible]
Primes en voie de collection....	[illegible]
	$365,012 51

PASSIF.

Capital-actions....	$275,000 00
Réservé pour primes non acquises....	[illegible]
Réservé pour pertes non payées....	[illegible]
Réservé pour ... d'autres Etats....	[illegible]
Dividendes....	12,750 00
Surplus....	125,110 72
	$365,012 51

L'exposé précédent est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie.

LLOYD R. COLEMAN, Président.
GEO. H. FROST, Secrétaire.

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans.

Fait et signé sous serment pardevant moi, notaire, ce 15me jour de janvier 1889.

CHAS. G. ANDRY, Notaire.

Le Conseil de Direction, à sa réunion annuelle tenue le 21 du courant, a résolu de payer sur demande (en cours du paiement moins taxes) un dividende déclaré le 1er juillet, 1889 (CINQ POUR CENT), sur le capital-actions de la Compagnie, et de placer $24,416 73 au crédit du surplus.

DIRECTEURS.

Robt. Maxwell, S. W. Sontell, J. L. Lyons, Colonel T. L. Macon, R. Landry, Chas. Holloway, P. J. Christian, W. A. Phelps, W. G. Wheeler, J. M. Frankenbush, Simon E. Marx, P. J. Cockburn, H. T. Collins, J. A. Blaffer, — W. B. Thompson, W. C. Flower, ... A. M. Dandridge.

Bureau de Mesures International ... Avis est par le présent donné à toutes les personnes ayant des réclamations contre cette compagnie d'avoir à les présenter ... au No 5, Ladies' Row, coin des rues Union et Baronne ou au No 3 rue St-Pierre.

Nouvelle-Orléans, 20 juin 1889.

LOUIS A. ADAM, Receveur.
21 juin—30t

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1889

Nous donnons ci-dessous le programme du concours pour l'année 1889.

Nous appelons tout particulièrement l'attention de nos lecteurs sur les dispositions nouvelles adoptées par l'Athénée, pour rendre aux concurrents la tâche plus attrayante et plus facile: liberté entière est laissée à chacun d'eux de traiter le sujet qui lui plaira.

Les concours annuels de l'Athénée se recommandent d'eux-mêmes aux sympathies de notre population; la médaille décernée par cette Société est un titre toujours honorable, souvent utile dans la vie pratique.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque concurrent de l'une ou l'autre classe traitera un sujet de son choix.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert du 17 juin 1889 au 31 janvier 1890.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 1er février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le recto et les lignes; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Chaque devise d'homme, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule H; chaque devise de dame, écrite sur la première page, sera accompagnée de la majuscule F.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvrira seulement les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 725.

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans présenté en accord avec la loi au 31 décembre 1887.

Etat de la Louisiane.

CONFORMEMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 16 avril 1880 nous, SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité et qui sont dans sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, ainsi que ... des timbres vendus, ... le compte des fonds des dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés au résultat suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions exact:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, ... cent-vingt-deux mille ... dollars, 75 cents....	186,629 75
Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, ... dollars, 75 cents....	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé ... dix mille ... dollars, 97 cents....	10,004 97
Montant des timbres judiciaires reçus par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année finissant le 31 décembre 1887, cent vingt dix-huit mille six cent ... dollars, 75 cents....	186,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année finissant le 31 décembre 1887, deux cent ... mille deux cent ... dollars, 00 cents....	280,286 02
Montant judiciaire des timbres vendus par le Trésorier d'Etat pendant l'année finissant le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille dix cent ... dollars....	80,086 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent douze dollars, et 67 cents....	128,512 67
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes Publics contre le fonds des Dépenses Judiciaires pendant l'année finissant le 31 décembre 1887, ...	
Pour fournitures de bureaux ... la paroisse d'Orléans, ... conformément à la loi ... 136 de 1880, trois mille cent cent-vingt-quinze dollars, et 9 cts....	3,136 09
Pour salaires et rémunérations aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, ... tirés du dit fonds, cent mille ... cent quarante-un dollars, et 65 cents....	100,341 65
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes Publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires, du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent ... mille quatre cent ... dollars, et 77 cents....	103,486 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce ... jour de janvier A. D. 1888.

[SCEAU]

S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

LEON QUEYROUZE,

"GROCER" EN GROS,

Importateur de
VINS ET LIQUEURS
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest
67 RUE DECATUR.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi, 24 juillet 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARINGHOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine....	$2,361,514 00	$361,297 00
Même temps la semaine dernière....	4,456,600 00	548,940 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banque.

[illegible]

MARCHE MONETAIRE.

[illegible]

CHANGE.

[illegible]

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Avant l'appel de 11 a. m.

10 actions de Southern Ins. Co.... 90

Après l'appel de 3 p. m.

[illegible]

ACTIONS ET BONS.

[illegible]

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

[illegible]

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

MARCHES DIVERS.

[illegible]

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

[illegible]

FUTURS.

[illegible]

MOUVEMENT DU COTON.

[illegible]

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

[illegible]

MARCHE DU HAVRE.

[illegible]

SUCRE ET MELASSE.

[illegible]

RIZ.

[illegible]

FARINES. A LA BOURSE.

[illegible]

GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.

[illegible]

PROVISIONS. A LA BOURSE.

[illegible]

EPICERIES.

[illegible]

FRUITS ET NOIX.

[illegible]

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

[illegible]

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

[illegible]

MARCHANDISES DIVERSES.

[illegible]

CHARBON

[illegible]

VINS ET LIQUEURS.

[illegible]

QUINCAILLERIE.

[illegible]

MATERIAUX de CONSTRUCTION

[illegible]

SERVEZ-VOUS du Chloro-Naptholeum pour détruire les maladies, les germes ou la contagion. A vendre par tous les Droguistes.
7juil—3m

ASSURANCES

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY OF NEW-ORLEANS.

(Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.)

Bureau: No 33 rue du Camp.

QUATORZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 13 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1888:

Primes reçues pour risques de l'incendie....		$ 37,680 00
Ajouté: primes non expirées pour 1887....	$30,403 44	
Sauvetage et profits et pertes....	712 51	— 31,129 95
		$168,811 42
A déduire: Pertes par les incendies....	$60,723 94	
Réassurances....	6,442 18	
Commissions....	[illegible]	
Commissions et courtage....	4,417 68	
Taxes, licences, ...	22,173 02	
		81,356 96
Réservé pour pertes non ajustées....		$87,454 46
Intérêt payé le 1er juillet 1888....		28,275 94
Intérêt, et dividendes déclarés....		7,413 77
		14,007 11
Réservé pour primes non acquises pour 1888....		21,907 61
		$47,454 45

ACTIF.

Billets d'actions pour capital....	$2,907 50
Prêts sur dépôts de titres (collatéraux) et hypothèques....	161,795 94
Billets à recevoir....	2,136 12
Propriété foncière....	12,500 00
Argent en banque et comptant....	67,448 21
Primes en cours de collection....	41,082 49
Meubles de bureau et accessoires....	4,573 53
	$294,973 90

PASSIF.

Capital-actions....	$150,000 00
Réservé pour pertes non échues....	3,273 94
Réservé pour primes non acquises pour 1888....	21,907 61
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus....	119,790 44
	$294,973 90

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nlle-Orléans.

I. N. MARKS, Président.
B. H. BEHRENS, Secrétaire.

Fait et signé sous serment pardevant moi, ce 15e jour de janvier 1889.

W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 22 janvier, 1889.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT ainsi qu'un dividende aussi de CINQ POUR CENT.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
B. H. BEHRENS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

I. N. MARKS, T. PRUDHOMME, C. TAYLOR GAUCHE, A. BOHER, JACOB SCHOEN, I. N. MARKS, JNO. EVERETT, GUSTO THOMAS, A. A. MAGINNIS, — JNO. FITZPATRICK, PETER BLAISE, A. H. SEWARD, A. H. ISAACSON, J. E. ZELLERMAN, J. H. SCHIEKMANN, W. MARKS, P. EGAN, GEO. SCHEMANN.

FEUILLETON.

No 56. Commencé le 9 mai.

SANS MÈRE.

—PAR—

PAUL D'AIGREMONT.

—

QUATRIÈME PARTIE.

—

LE DEFAUT DE LA CUIRASSE

—

CHAPITRE X

LE SIGNE NOIR.

—Suite—

Amanda, avec sa robe de soie noire, ses beaux cheveux grisonnants, et la clarté de son regard droit, ajoutait à cette bonne impression.

—Vous souvenez-vous, madame, d'une de vos dames d'enfance, morte bien malheureusement dans vos bras, Pauline Gagee? demanda Suzanne en s'asseyant, avec ses beaux yeux également bien ouverts, ces yeux qui inspiraient tant de confiance et de sympathie.

Le visage de la sage-femme se couvrit d'un nuage de tristesse.

—Ah! Dieu! oui...... s'écria-t-elle. Pauvre Pauline.... Je ne l'oublierai jamais. Une créature si bonne et si honnête!....

—Vous savez sans doute que le mari parti en Amérique y est mort, et que la petite fille, celle que vous avez fait venir au monde, a été portée au Hermitage?

—Par une voisine appelée Mme Lemaire, une bien excellente femme..... Oui, je sais cela.

—Je suis, moi, la femme de charge et l'amie de Mme Chaniers.

—La sœur de M. de Sauves, le protecteur d'Eugène Gages?......

—Précisément. Madame qui est très bonne voudrait faire du bien à la petite orpheline; nous croyons l'avoir retrouvée sortie de l'orphelinat où elle a été élevée. Cependant, une personne du couvent nous a dit que l'enfant était morte étant jeune, et que celle qui portait aujourd'hui le nom de Clotilde Gages n'était pas la vraie.

Comme madame ne veut s'occuper de cette enfant qu'en souvenir de Pauline Gages qu'elle estimait, je suis venue vous demander si vous, qui l'avez reçue la première dans vos bras, vous n'auriez pas constaté sur son petit corps quelque signe capable de nous la faire reconnaître.

Amanda Laminois avait une excellente mémoire.

Instantanément, elle se souvint des questions que lui avait posées M. Massis, alors chef de la sûreté, durant la gestion de M. de Sauves.

A cette époque, M. Massis pensait qu'on avait pu faire une substitution d'enfant entre Georgette Chaniers et Clotilde Gages.

Rien n'avait pu le prouver, mais le chef de la sûreté avait eu cette idée, et il la lui avait dite, en lui recommandant la plus absolue discrétion.

Fort honnête, Amanda Laminois avait gardé tout cela pour elle, mais elle y avait souvent pensé et repensé depuis lors.

Puis voilà qu'aujourd'hui la famille Chaniers, à dix-huit ans d'intervalle, venait lui demander les mêmes choses.

Dans quel but?....

Pour faire simplement du bien à une petite orpheline, et ne pas égarer ses bienfaits sur une enfant étrangère?

Mme Laminois n'en croyait pas le premier mot; mais la figure de Suzanne lui inspirait tant de sympathie pour qu'il lui vînt à l'esprit de se taire ou de desservir de mauvaises idées.

—Suzanne, lui dit-elle, déjà autrefois, il m'a été fait de semblables questions. On m'a demandé si je croyais que la petite Clotilde Gages était celle que j'avais fait venir au monde.

J'ai répondu alors que je le croyais, et cela en toute conscience.

Mais depuis j'ai beaucoup réfléchi à cela. Et un jour qu'une petite fille venait de naître, longtemps après, portant un beau signe brun sur l'épaule, subitement, ce fut un éclair fortuit de ma mémoire engourdie, je me suis rappelée une chose oubliée jusque-là.

—Quoi donc? dit Suzanne qui se sentait mourir.

—Que l'enfant de Pauline avait aussi un signe brun sur le bras gauche.

—Ah! Et vous en êtes sûre?

—Oui, car je crus l'avoir meurtrie en la prenant, les couches de la pauvre femme ayant été terribles. Mais en lavant la petite, je m'aperçus que c'était un signe de beauté, magnifique, plus gros qu'une pièce de dix sous.

—Pourquoi n'avez-vous pas dit cela lors du procès?

—Dans l'émotion causée par la mort de mon amie, le départ du père, celui de l'enfant, je l'avais complètement oublié. Ce n'est qu'en voyant l'autre petite fille marquée à l'épaule de la même façon, que ma mémoire subitement s'est rouverte. Le procès alors était fini depuis de longues années, je ne crus pas utile de remettre ces histoires sur le tapis.

—Et vous n'avez jamais reparlé de cela à personne?

—Non, jamais, vous êtes la première personne avec laquelle j'en cause.

—Merci. Un autre service, voulez-vous?

—Bien volontiers.

—Si une autre que moi, un Américain, par exemple, venait en jeune-ci vous demander les mêmes renseignements, voulez-vous ne pas les donner?

—Eugène Gages étant mort, je ne vois que la famille Chaniers ayant le droit de savoir ces choses. Aussi je vous promets de me taire vis-à-vis de tout le monde, excepté vis-à-vis M. de Sauves et Mme Chaniers, naturellement.

—Encore merci... vous êtes honnête et bonne. Et si cet Américain vous demandait si vous m'avez vue?

—Je répondrai négativement, soyez sans crainte.

—Ah! comme je suis heureuse d'être venue, et que je suis donc tombée sur une femme de cœur!.... Adieu, à bientôt, car si je puis atteindre le but que je poursuis, je reviendrai vous voir, et vous remercier encore, vous qui me l'aurez fait atteindre.

—Et j'en serai heureuse; car à votre figure je vois bien, mademoiselle, que vous ne devez vouloir que des choses droites et loyales.

CHAPITRE XI

LA MAIN DE DIEU.

Ce fut le cœur serré et le cerveau plein de mille pensées plus confuses les unes que les autres, que Suzanne regagna Belleville.

Ainsi Georgette, cette enfant élevée par elle avec tant d'amour, tant de soins, tant de sollicitudes, n'était pas la fille d'Adèle, mais celle d'Eugène, l'assassin de Georges!....

Et cet assassin lui-même, n'était-il pas sir Jonathan Pierce qui était arrivé avec son intelligence diabolique à changer de peau, physiquement, comme il avait changé de nom et de personnalité, moralement?......

Mais cela comment le prouver?....

Dans quel piège est homme, habile entre tous, tomberait-il?....

Lui surtout qui s'était refaufilé dans cette famille où il avait jadis le deuil et dont l'adresse infernale avait surpris la sympathie de Pierre, l'amitié de Robert?

Quant à Georgette, la jeune gouvernante s'expliquait bien maintenant l'ardent amour éprouvé par cette fille sans cœur pour l'étranger qui eût dû lui être indifférent entre tous: la voix du sang parlait en elle.

Oui, mais toujours Suzanne en revenait à son idée:

—Comment le démasquer?.......

Et elle ne se dissimulait pas qu'une guerre à mort allait se déclarer entre elle, qui en vie même était en danger, Eugène Gages étant capable de tout; la veille au soir, il l'avait bien prouvé; car dans l'esprit de la femme de charge, aucun doute ne subsistait sur le nom de celui qui avait voulu l'attaquer à la Villemomble-Saint-Hilaire.

—Du reste, se disait-elle, en franchissant le seuil de l'usine, je vais bien le voir, si c'est lui, car je suis bien sûre de l'avoir blessé!....

Sir Jonathan Pierce était déjà dans le petit salon avec Adèle, lorsque Suzanne rentra à la maison.

Georgette, au piano, faisait de la musique.

La jeune gouvernante, dans la salle à manger, se mit à surveiller le couvert que dressait le valet de chambre; mais par la porte ouverte, elle voyait, elle entendait tout ce qui se disait dans la pièce voisine.

L'heure du déjeuner étant arrivée, Robert et Pierre entrèrent tous les deux à leur tour, venant de l'usine.

L'Américain avait toujours son même teint de blond, légèrement coloré; ses mouvements paraissaient libres, son visage était flegmatique et glacial comme à l'ordinaire.

S'il souffrait, si son corps portait une blessure quelconque, rien sur sa physionomie ne l'indiquait.

Pendant que Robert, très pâle de ses émotions de la veille, allait embrasser sa tante, M. de Sauves s'approcha de sir Jonathan et serra sa main.

L'étreinte de Pierre avait eu la forme de ces poignées de mains anglaises, un peu vigoureuse, à la mode aujourd'hui.

Il sembla à Suzanne, qui ne quittait point l'Américain des yeux, que les lèvres de celui-ci blanchissaient légèrement.

—Tiens! se dit-elle aussitôt, serait-ce au bras que je l'ai touché?

Elle s'avança sur-le-champ.

—Bonjour, sir Pierce, dit-elle aussitôt, comment cela va-t-il aujourd'hui?

Tout le monde dans la maison était habitué aux manières un peu familières de la jeune femme de charge, nul ne s'étonna de son entrée au salon.

—Je n'ai pas pu vous conduire Georgette ce matin, continua-t-elle, j'ai eu des occupations.

Il se contenta de sourire et ne répondit point.

Mais cela ne faisait pas l'affaire de Suzanne.

—Je suis sûre que vous m'en voulez de pas être venue? demanda-t-elle en lui saisissant un peu fortement.

Il essaya de détourner son regard gris, qui plus que jamais fuyait.

—Moi, dit-il, pas le moins du monde.

—Alors, donnez-moi la main.

Et sans lui laisser le temps de réfléchir ou de calculer, de sa main droite à elle, la jeune gouvernante prit la main gauche de l'Américain, qu'elle secoua comme l'avait fait Pierre de Sauves, mais en l'élevant violemment en haut, puis en la laissant brusquement retomber avec toute l'énergie dont elle était susceptible.

Il chancela.

—Qu'avez-vous donc, sir Pierce? fit-elle aussitôt. On dirait que vous vous trouvez mal.

Georgette s'élança et se jeta à son cou.

—Oh! grand ami, s'écria-t-elle, vous souffrez!....

Il avait dû faire à sa volonté un formidable appel, car malgré les gouttes de sueur froide qui perlaient à son front, il souriait.

—Pas du tout, répondit-il à Mlle Chaniers.

Il fait seulement un peu chaud ici, et j'ai eu un vertige.

C'est déjà passé.

Le domestique annonçait:

—Madame est servie.

On alla s'asseoir autour de la table de famille, tandis que Suzanne restée invisible dans un coin du salon, paraissait fort occupée à arranger les fleurs d'une jardinière, et murmurait, en tendant ses oreilles vers la salle à manger:

—C'est lui, j'en étais sûre. Comment va-t-il se conduire maintenant?

La jeune gouvernante pensait bien, en effet, qu'avec sa prudence de serpent, sir Jonathan ne resterait point immobile devant le danger redoutable que sa nouvelle attitude représentait pour lui.

Elle ne se trompait pas. Au dessert, il dit, mais d'une voix très naturelle:

—J'ai reçu hier mon courrier d'Amérique. Sir James est souffrant. Benjamin n'a pas encore l'expérience nécessaire pour le remplacer, je dois partir le plus tôt possible.

Puisque notre mariage est décidé, chère madame, voulez-vous me rendre le plus heureux des hommes et l'avancer d'un mois et demi?....

—Oh! maman!..... oui, mille fois oui!.... s'écria Georgette, je t'en supplie, accepte!

Adèle, plus blanche qu'un marbre, ne répondit pas.

Sir Jonathan reprit:

—J'ai mes papiers fort en ordre, il ne m'en manque aucun; les vôtres peuvent être prêts demain, puisque tous les événements de votre vie se sont passés à Paris. Voulez-vous me permettre de faire afficher nos bans cette semaine?

Notre mariage devant avoir lieu tout à fait entre nous, nous n'aurons à prévenir personne de ce changement d'intention. Et tout de suite après, nous partirons avec Georges pour l'Amérique. Là, nous réglerons nos affaires de maison, d'administration, d'usine; sir James reprendrait ses fonctions, et à notre retour aurait lieu le mariage de Robert et de sa cousine.

—Je ne vois point d'obstacle à cela, dit Pierre de Sauves.

Et toi, ma sœur?

A ce moment, un bruit infernal eut lieu dans le petit salon.

Une fort belle potiche, donnée par sir Jonathan à Georgette, venait de tomber de sa colonne sur le parquet où elle s'était brisée en mille morceaux.

Mlle Chaniers s'élança.

—Ah! s'écria-t-elle en éclatant en sanglots comme une enfant qu'elle était, quel malheur!....

Tout le monde se leva.

Suzanne, un plumeau à la main, avait évidemment fait cette maladresse-là, et en paraissait horriblement confuse.

Georgette pleurait toujours très fort.

—Je vous en prie, chérie, dit sir Pierce en la prenant dans ses bras, tout boulversé du désespoir de la jeune fille, n'ayez pas ce grand chagrin pour si peu de chose.

—Et ma potiche si belle, que tout le monde admirait avec son grand dragon vert!.... Je ne l'ai plus!....

—Je vous en donnerai une mille fois plus jolie. Nous irons la chercher cette après-midi ensemble.

Pendant ces quelques mots échangés, Suzanne s'était glissée derrière Adèle.

—Acceptez l'offre de sir Jonathan, dit-elle d'une voix presque impérieuse. Pour Dieu! acceptez-là tout de suite.

Mme Chaniers tressaillit.

—Toi!.... murmura-t-elle, toi, tu me conseilles cela!....

—Oui, moi! Qu'est-ce que ça vous fait des bans!.... Est que ça engage cela! Acceptez vous dis-je, autrement les plus grands malheurs sont à craindre.

Georgette jusque-là pendue au cou de sir Jonathan essuyait ses yeux.

—Je suis bien maladroite, dit tout haut la jeune gouvernante. Je ne sais pas en vérité comment cela s'est fait.... Et j'en suis désolée!....

—Ne te tourmente pas, dit Pierre avec son indulgence accoutumée, puisque sir Jonathan est disposé à réparer ce désastre.

Le déjeuner étant terminé, on resta dans le petit salon où le café fut apporté.

—Que décidez-vous, demanda sir Jonathan à la jeune femme lorsque les domestiques eurent disparu? Dois-je partir seul cette semaine pour New-York ou m'appelle mon associé, ou attendre que ma femme m'accompagne?......

Georgette, anxieuse, le sourcil froncé, ne quittait pas sa mère des yeux.

—Demandez à mon frère les papiers dont vous avez besoin, sir Pierce, dit la jeune veuve en regardant sa fille, et entendez-vous avec lui pour toutes les démarches à faire.

—Oh! s'écria Georgette tout de suite, mon oncle, ce soir même....

—Je veux bien, répondit Pierre, je suis prêt à agir, mais pas cette après-midi, toutefois, j'ai des rendez-vous. Demain si vous le voulez.

—Non, dit sir Jonathan, demain, moi je ne serai pas libre. Je dois partir pour un petit voyage de un ou deux jours au plus.

—Oh! ce voyage? demanda Georgette avec son indiscrétion d'enfant gâtée.

Imperceptiblement Jonathan hésita.

—Au Havre, répondit-il au bout de quelques secondes.

—Alors, demanda Robert, vous prendrez l'express de demain matin, à huit heures vingt?

—Non, je partirai de préférence ce soir à six heures trente-sept, afin de rester le moins possible loin de vous tous.

Dans la salle à manger, Suzanne eut ajouté ce dit:

—Il va voir en Normandie si Clotilde est toujours dans son orphelinat. Avec son infernale adresse, il aura vite retrouvé sa trace. C'est le moment de veiller sur elle.... Il se doute peut-être de quelque chose le concernant?

Mais d'un autre côté, comme ses soupçons se trouvaient endormis par l'espérance de son prochain mariage, il va rester; autrement, il filait ce soir même pour l'Amérique.

Vers deux heures, Georgette sortit en voiture avec l'Américain afin d'aller acheter sa potiche.

Suzanne prétexta des occupations urgentes et ne voulut point accompagner Mlle Chaniers.

—Alors je vais y aller, moi, déclara Adèle.

—Pourquoi cela? demanda la gouvernante.

—Parce qu'une jeune fille ne doit pas sortir seule avec un étranger.

—Oh! un étranger!.... reprit Suzanne avec un éclair dans les yeux.

Adèle devint très pâle.

—Que veux-tu dire? demanda-t-elle.

—Rien. Mais sir Jonathan n'est point un étranger pour Georgette. Et elle est en sûreté avec lui, il l'aime tant!

—Je ne te comprends pas.

—N'essayez pas, vous n'y parviendriez pas toute seule.

—Tes mystères me font mourir.

—Patience, ils seront bientôt finis, je l'espère. En attendant, occupez-vous de moi pendant ... de Georgette,—cette enfant aime comme vous avez tant adorée vous et moi, et qui ne nous aime ni l'une ni l'autre,—pour penser un peu plus à votre Clotilde si bonne, si belle, si honnête, qui a les yeux de Georges, la physionomie de Pierre, et votre tournure à vous!......

(A continuer.)

La petite Bébé, six ans et des yeux déjà très brillants, donne quelques conseils à sa mère.

—Maman, tu as invité mon petit cousin Ernest pour dîner?

—Mais oui, Bébé.

—Ne le dis pas à mon cousin Paul, il me ferait une scène à tout casser!